



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce extérieur

Question écrite n° 11021

## Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences de l'accord multilatéral sur l'investissement (AMI) pour les activités culturelles en France. Il rappelle que l'AMI ayant pour objectif une stricte égalité de concurrence entre les différents investissements, il risque de mettre en péril les efforts déployés pour protéger l'exception culturelle française dans les domaines de la création, de la diffusion et de l'édition. L'une des principales conséquences de la ratification d'un tel accord serait la fin de la politique des quotas en matière de culture. Plus qu'un enjeu culturel, il s'agit là aussi d'un enjeu politique afin de garantir à tous nos concitoyens un libre accès à une source d'information pluraliste. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position de la France en la matière et de lui confirmer le cas échéant l'attachement à la défense du principe d'exception culturelle.

## Texte de la réponse

Dès sa prise de fonctions, la ministre de la culture et de la communication a fait défendre dans le cadre de l'OCDE le respect du caractère spécifique du champ culturel au regard des dispositions du projet d'accord multilatéral sur l'investissement (AMI). Il importe en effet que, dans tous les secteurs concernés, notamment ceux de l'écrit, de la musique, du patrimoine, de l'audiovisuel et de la propriété littéraire et artistique, puisse être préservée la politique culturelle mise en oeuvre par la France en accord avec les législations communautaires. Particulièrement sensible à l'émotion exprimée unanimement par tous les acteurs culturels, la ministre de la culture et de la communication confirme à l'honorable parlementaire qu'elle a, elle-même, sensibilisé ses partenaires de l'Union européenne sur les effets négatifs de ce projet d'accord pour la sauvegarde des identités culturelles des pays européens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier de Chazeaux](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11021

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 1998, page 1119

**Réponse publiée le :** 20 avril 1998, page 2227